

19

R A P P O R T

OBJET : REAMENAGEMENT DES ABORDS DU NOUVEAU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS HOTELIER DE METZ : ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

La Région Lorraine a engagé les travaux de construction d'un nouveau Centre de Formation d'Apprentis Hôtelier, boulevard de la Défense.

Corrélativement à ces travaux, il y a lieu de réaliser diverses opérations d'aménagement des abords du C.F.A., en domaine public, à savoir :

- déplacement de la piste cyclable existante,
- création d'un cheminement sécurisé pour l'accès piéton des élèves et des visiteurs,
- adaptation d'un espace vert séparant la piste cyclable au droit de l'établissement,
- abaissement de trottoir permettant l'accès au C.F.A.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 53 290,13 € HT, soit 63 735 € TTC.

Le Conseil Régional s'engage à verser à la Ville de Metz une contribution financière dans la limite de 50 % du montant hors taxes des travaux sur présentation du décompte correspondant au coût réel des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation des travaux de réaménagement des abords du nouveau C.F.A.,
- de confier l'exécution des travaux aux entreprises titulaires des marchés à commandes en cours pour ce type de prestation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de financement avec la Région Lorraine.

d'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : REAMENAGEMENT DES ABORDS DU NOUVEAU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS HOTELIER DE METZ : ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT la construction du Centre de Formation d'Apprentis Hôtelier de Metz, boulevard de la Défense,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un aménagement de ses abords en domaine public,

DECIDE la réalisation des travaux suivants :

- déplacement de la piste cyclable existante,
- création d'un cheminement sécurisé pour l'accès piéton des élèves et des visiteurs,
- adaptation d'un espace vert séparant la piste cyclable au droit de l'établissement,
- abaissement de trottoir permettant l'accès au C.F.A.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 53 290,13 € HT soit 63 735 € TTC.

CONFIE l'exécution des travaux aux entreprises titulaires des marchés à commandes pour ce type de prestation,

SOLLICITE une contribution financière du Conseil Régional de Lorraine dans la limite de 50 % du montant hors taxes des travaux sur présentation du décompte correspondant au coût réel des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations notamment la convention avec le Conseil Régional de Lorraine,

ORDONNE l'imputation des dépenses et recettes sur les crédits de l'exercice en cours.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON